

Subvention pour les toilettes à faible débit

La Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes accorde une aide financière pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit (6 litres ou moins, double chasse ou non).

Pourquoi remplacer sa toilette?

En remplaçant votre toilette standard par une toilette à faible débit, vous contribuez à réduire votre consommation d'eau potable :

- Au Québec, les toilettes standards consomment jusqu'à 40 % de l'eau potable consacrée aux activités résidentielles.
- L'utilisation d'une toilette standard nécessite de 12 à 20 litres par chasse, comparativement à 6 litres ou moins pour une toilette à faible débit.
- En utilisant moins d'eau, les toilettes à faible débit permettent de réduire les coûts de traitement des eaux usées et potables.

Le programme, c'est quoi?

Afin d'encourager la réduction de la consommation d'eau potable sur son territoire, la Municipalité offre un remboursement de 50 \$ aux propriétaires d'une habitation résidentielle située à Notre-Dame-de-Lourdes qui choisiront une toilette à faible débit (6 litres ou moins, double chasse ou non) pour remplacer leur toilette.

Quelles sont les conditions?

- Le propriétaire du bâtiment doit avoir procédé à l'achat d'une toilette à faible débit (6 litres ou moins, double chasse ou non).
- La demande de subvention doit être effectuée uniquement par le propriétaire du bâtiment.
- Jusqu'à deux (2) demandes de remboursement par propriété sont acceptées.
- La toilette achetée doit servir au remplacement d'une toilette standard. Aucun remboursement ne sera octroyé pour l'installation d'une nouvelle toilette.
- La nouvelle toilette doit avoir été installée avant de procéder à la demande.

Comment obtenir la subvention?

Pour bénéficier de la subvention, le propriétaire doit :

1. Prendre une photo de l'ancienne toilette avant de la remplacer et s'assurer que la photo fournie soit d'au moins 3 x 5 po;
2. Remplacer la toilette;
3. Fournir une photo de la nouvelle toilette à faible débit une fois installée et s'assurer que la photo fournie soit d'au moins 3 x 5 po ;
4. Les photos avant/après doivent être prises du même point de vue et fournir une bonne indication de l'environnement immédiat de la toilette ;
5. Remplir le [formulaire](#) de demande et le signer;
6. Joindre la facture ou une copie de la facture;

7. Faire parvenir le formulaire, les photos et la facture par courriel, en personne ou par la poste à l'hôtel de ville:

Programme de subvention pour le remplacement d'une toilette

Municipalité Notre-Dame-de-Lourdes

4050 Principale

Notre-Dame-de-Lourdes (Québec) J0K 1K0

courriel : urbanismendl@intermonde.net

La Municipalité procédera à l'analyse du dossier et, s'il est conforme, postera le chèque au demandeur.

* Attention! En signant le formulaire de demande, vous permettez, si besoin est, qu'un représentant de la Ville vérifie sur place la conformité des informations transmises.

** Pour les demandes transmises par courriel, les formats numériques des documents seront acceptés.

Quelle toilette choisir?

N'importe quelle toilette à faible débit consommant 6 litres ou moins d'eau par chasse, à double chasse ou non, est admissible au programme. Toutefois, pour vous assurer que votre nouvelle toilette est efficace, nous vous recommandons d'utiliser une toilette dont le résultat au test MaP (Maximum Performance Testing of Popular Toilet Models) est supérieur à 350. Cela signifie que la toilette choisie est en mesure d'évacuer au moins 350 g de déchets par chasse. Le résultat au test MaP est généralement indiqué sur la boîte de la toilette.

De plus, sachez que si la toilette que vous avez choisie est munie de l'étiquette du programme WaterSense, de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, cela garantit qu'elle évacuera au moins 350 g de déchets par chasse.